

Communiqué

Avenue de Montoie : une zone 30km/h d'ici la fin de l'année

La Ville entreprendra dès le mois d'août prochain les travaux nécessaires qui aboutiront d'ici la fin de l'année à la création d'une zone 30 km/h sur l'avenue de Montoie. Le chantier sera réalisé en 3 phases. La première commence le lundi 3 août 2020 et durera trois semaines pendant lesquelles la circulation motorisée sera interdite à hauteur de l'école de Montoie. Outre la sécurisation du cheminement piéton, la modération de la vitesse des véhicules motorisés favorisera également la mue de l'avenue de Montoie, axe de transit important, en rue de quartier et permettra de valoriser les espaces publics qui la jalonnent.

La Ville de Lausanne poursuit sa politique volontariste en matière d'espaces publics en créant une nouvelle zone 30km/h sur l'avenue de Montoie, entre l'avenue Tivoli à hauteur du Temple et le rond-point Montoie-avenue de Cour. Le chantier s'inscrit dans la politique de sécurisation des trajets des enfants menée par la Municipalité ainsi que dans celle de valorisation de l'espace public lausannois « Rues vivantes ».

Sécurisation du cheminement piéton aux abords de l'école

La sécurisation du cheminement piéton, et particulièrement des élèves, est une priorité de la Municipalité ; la création de la zone 30km/h sur l'avenue de Montoie avait alors été annoncée par la Municipalité en mai 2019, lors de la présentation d'un plan d'action qui visait à sécuriser et apaiser l'espace public autour de l'école de Montoie. En effet, des accidents répétés ont impliqué notamment des enfants entre fin 2018 et le printemps 2019.

Rue de quartier et valorisation de l'espace public

La Municipalité a saisi l'occasion de la création de cette nouvelle zone 30km/h sur cet axe de transit pendulaire important pour repenser l'espace public, et pouvoir rendre l'avenue aux riverain·e·s. Des aménagements sont prévus, comme l'élargissement des trottoirs, la pose de mobilier urbain, des places de stationnement pour vélo, ainsi que la plantation de plusieurs nouveaux arbres. En outre, à hauteur des deux passages piétons situés devant l'école, le gabarit de la chaussée sera réduit de façon telle que deux véhicules motorisés ne pourront plus se croiser, renforçant ainsi la sécurité des piéton·ne·s.

La Ville prévoit également la création de 2 « placettes » ; la première devant le Temple de Sévelin sur l'avenue Tivoli, la seconde à l'intersection de l'avenue de Montoie et du chemin du Couchant. Ces placettes accueilleront des bancs de la gamme « Léman », plusieurs arbres, ainsi qu'une fosse de plantation qui intègre un nouveau système de gestion/rétention des eaux de pluie. Cette dernière mesure, cofinancée par le fonds des arbres et le fonds de développement durable, sera évaluée pendant 2 ans et devrait être mise en œuvre à grande échelle aux Plaines-du-Loup.

Déroulé des travaux

Les travaux destinés à la création d'une zone 30 km/h sur l'avenue de Montoie nécessitent de fermer à la circulation motorisée le tronçon aux abords de l'école pour 3 semaines dès le 3 août 2020. Par la suite, la zone sud, soit du rond-point de Cour jusqu'au chemin de Florency, sera en travaux dès fin août et pendant 2 mois. Enfin, la zone nord, entre le Temple de Sévelin et le début de l'avenue de Montoie, de fin septembre à la fin de l'année 2020. La circulation sera perturbée sur ce tronçon, et des déviations fléchées seront mises en place.

Interventions en 2021

Si la zone 30km/h sera bel et bien effective en fin d'année, une dernière intervention consistant en la pose d'un revêtement phono-absorbant sera faite au cours du printemps 2021 ; le climat hivernal n'est en effet pas propice à une telle opération.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 00**
- **Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture, tél. +41 21 315 52 00**

Lausanne, le 23 juillet 2020